



- **Campagne de sensibilisation** sur les risques de sols ou zones d'évolution encombrés ou mal éclairés.

- **Définir** des **zones d'évolution piétons visibles** et **sécurisées** : séparation des flux par blocs bétons avec insert réfléchissant, marquage au sol de silhouettes piétons, signaler la nécessité du port des EPI pour être visible, mise en place de portillons fermés lors de tout croisement avec flux potentiel de véhicule.

- Les zones d'évolution doivent disposer d'un **éclairage suffisant**, libres de tout obstacle, tenues propres et en bon état.

- Les **sols doivent être aussi planes que possible**. Certains trous peuvent être repris avec de la résine (*en intérieur*), du bitume (*en extérieur*). Les « bosses » doivent être rectifiées et supprimées.

- **Créer des racks de stockage** du matériel et des zones dédiées (ex. *barres, échelles, PIRL,...*) dans les étages et au RdC hors des zones de circulation usuelle.

- **Mise à disposition de kit « antipollution »** en plusieurs points du site pour permettre d'éponger toutes fuites prévenant par la même le risque de glissade.



DÉPLACEMENT de PERSONNES

État des sols / zones d'évolution





Contexte général 2019



Comment j'évite ce genre d'accident ?

Europe

Les glissades, trébuchements et chutes sont la cause principale d'accident dans tous les secteurs



France (tous CTN - source CPAM)
655 715 AT dont 17% chutes de plain-pied

France (CTN F - source CPAM)
17 692 AT dont 13% chutes de plain-pied

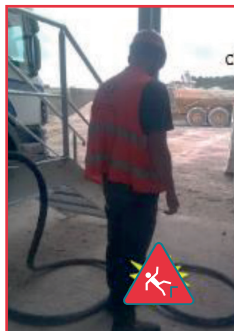
Adhérents SFIC
35 AT dont 25% lors de déplacements de personnes

Descriptif des accidents

CIRCONSTANCES	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Surface inégale, accidentée ▲ Encombrement des zones d'évolution ▲ Changements de niveau ▲ Mauvais éclairage ▲ Manque de vigilance ▲ Mauvais état de la chaussée ▲ Sol humide
CONSÉQUENCES	<ul style="list-style-type: none"> ▼ Chute de plain-pied ou de hauteur ▼ Entorse voire fracture au niveau des membres inférieurs ▼ Lésions ▼ Choc

- Lors des déplacements, **restez vigilants** et **ne courez pas** : marchez en étant concentré et en ouvrant les yeux.
- Sur les chantiers, **câbles** de puissance, d'alimentation en air ou en énergie **scotchés au sol** (ou mis dans des « passe câbles ») ou **fixés avec des colsons** le long des équipements.
- Ne tolérer **aucun stockage** de **matériel**, même ponctuel, sur des **zones d'évolution piétonnes** ou de **véhicules**.
- **Maintenir les racks de stockage** du matériel et des zones dédiées (ex. barres, échelles, PIRL,...) dans les étages et au RdC hors des zones de circulation usuelle
- **Ranger tout matériel** susceptible de provoquer une chute (*câbles, petits matériels et outillages, barres de fer, ...*)
- **Faire remonter** et **prioriser** (si impossibilité de traitement immédiat) les **besoins** de **nettoyage** de plateforme ou **rangement** de matériel stocké au niveau des voies de circulation.
- **Matérialiser tout obstacle** ou **trou** susceptibles de générer un accident, par des **panneaux de signalement** ou **balisage** le temps de ranger/ réparer.
- Dans le cas de **travaux dans l'usine**, une **évaluation des risques préalable** peut mettre en lumière le risque de chute et permettre de proposer des solutions adhoc.

Exemples d'accidents



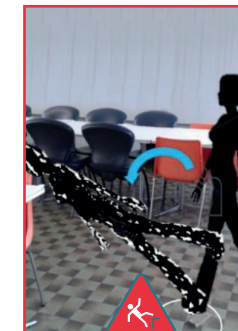
Tuyau de camion-citerne au sol



Chaussée déformée



Escaliers



Cale de porte inadaptée